



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Paris (75), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt , pour un prix de 90 000 € .

Résultat de l'évaluation en date du mardi 02 juillet 2024.

Emoluments du notaire	1 916 €
Emolument proportionnel de vente	1 116 € (dont 223 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	0 € (dont 0 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	5 226 €
Droits d'enregistrement	5 226 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	90 €
Frais de publication de vente	90 €
Débours	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	383 €
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	383 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	8 300 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 9.22 % du prix d'acquisition dont 6.33 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (7.30%) ■ Notaire (23.32%) ■ Etat (69.37%)

